



Lézard des souches *Lacerta agilis* (Linnaeus, 1758)

BIOLOGIE ET ÉCOLOGIE

Le Lézard des souches est un reptile rare et localisé en Pays de la Loire (deux stations contemporaines). Réputé thermophile, il affectionne une grande diversité d'habitats, des landes et lisières forestières aux coteaux et terrasses alluviales [1,2]. Dans la région, il a ainsi été observé dans des stations radicalement différentes. Sa redécouverte en 2016 a eu lieu dans une lande fermée composée de jeunes bouleaux et bourdaines épars avec un « sous-bois » dominé par la callune et la molinie [3]. Malgré un habitat très forestier, la luminosité au sol y était importante au moment de la découverte. Plus globalement, cette station s'insère dans un contexte paysager à dominance forestière, propice à la présence de biotopes favorables tels que les coupes forestières, les parcelles en cours de reboisement, les allées forestières et les pare-feux. Ce contexte se retrouve pour bon nombre de mentions historiques de la région [3,4,5] ainsi que dans les départements limitrophes [2,6,7].

La seconde station connue s'intègre dans un espace beaucoup plus ouvert, composé d'un coteau entouré d'un maillage bocager dense. C'est d'ailleurs au pied d'une haie qu'un Lézard des souches a été observé en 2017 en train de thermoréguler sous une plaque à reptiles (Bironneau, comm. pers.). Ce biotope de coteau semble être l'un de ceux que privilégie le Lézard des souches dans la région, puisque l'espèce était également connue d'habitats similaires dans le nord de la Sarthe au cours des années 1990 [3] ainsi qu'en Normandie [2,8]. Notons également que le Lézard des souches peut se rabattre si nécessaire sur des bermes routières, dont le faciès présente des analogies avec certaines pelouses calcicoles de coteaux [9]. Cette localisation laisse à penser que l'habitat de coteau, tout comme les habitats

landicoles, doivent probablement répondre à des conditions climatiques particulières, avec une influence continentale marquée.

Dans l'ouest de la France, le Lézard des souches a été également référencé dans deux autres habitats susceptibles d'être encore occupés par l'espèce en Pays de la Loire et qui méritent d'être détaillés. Le premier concerne les voies ferrées, habitat artificiel visiblement colonisé de manière privilégiée dans les régions voisines [2], et qui fait l'objet de plusieurs mentions historiques dans l'est de la Sarthe. Enfin, les pierriers semblent avoir également constitué l'un de rares habitats pérennes du Lézard des souches dans le Massif armoricain aux XVIII^e et XIX^e siècles, notamment dans l'Orne [9]. Ces habitats étaient sans doute alors plus accueillants pour le Lézard des souches en raison des températures hivernales supposées plus froides. Par rapport aux autres lézards régionaux, le Lézard des souches est réputé pour sortir plus tardivement [7], en raison notamment d'une activité réduite en deçà d'une température corporelle de 18°C [10]. Ainsi, selon les départements, la fenêtre des observations s'étale de mars à octobre avec un pic entre juillet et septembre [7]. En Pays de la Loire, la collecte de données historiques et contemporaines s'inscrit dans cette plage (entre avril et août) mais la vingtaine de mentions ne permet guère de tirer des conclusions phénologiques.

Comme indiqué *supra*, le Lézard des souches n'est connu que de deux stations contemporaines (avec l'observation d'un unique individu dans chacun des cas), auxquelles viennent s'ajouter une dizaine de stations historiques. La faiblesse du nombre de mentions n'autorise aucune hypothèse au sujet de l'état local des populations et de leur éventuel déclin, mais permet toutefois d'affirmer que la rareté de l'espèce est certaine

Mâle. Bonnétable (72), 12 mai 1987

© Philippe Evrard

STATUT

Protection nationale

Protection des individus et des habitats

Verte rouge France

NT

Verte rouge Pays de la Loire

CR

Verte EFF en Pays de la Loire

Espèce déterminante

SÉCURITÉ RÉGIONALE

Responsabilité très élevée

IDENTITÉ

Genre Lacertidés

Longueur Jusqu'à 25 cm avec la queue

Description Taille moyenne, trapue et queue assez courte. Tête assez courte. Mâle avec le dessus du dos marron avec deux bandes claires sur les côtés, et les flancs verts avec des ocelles et de fines ponctuations noires. Femelle entièrement brun clair avec deux bandes claires sur les côtés du dos et des ocelles blancs entourés de noir sur les flancs.

Distribution mondiale Très vaste aire depuis la Chine jusqu'au sud de l'Angleterre.



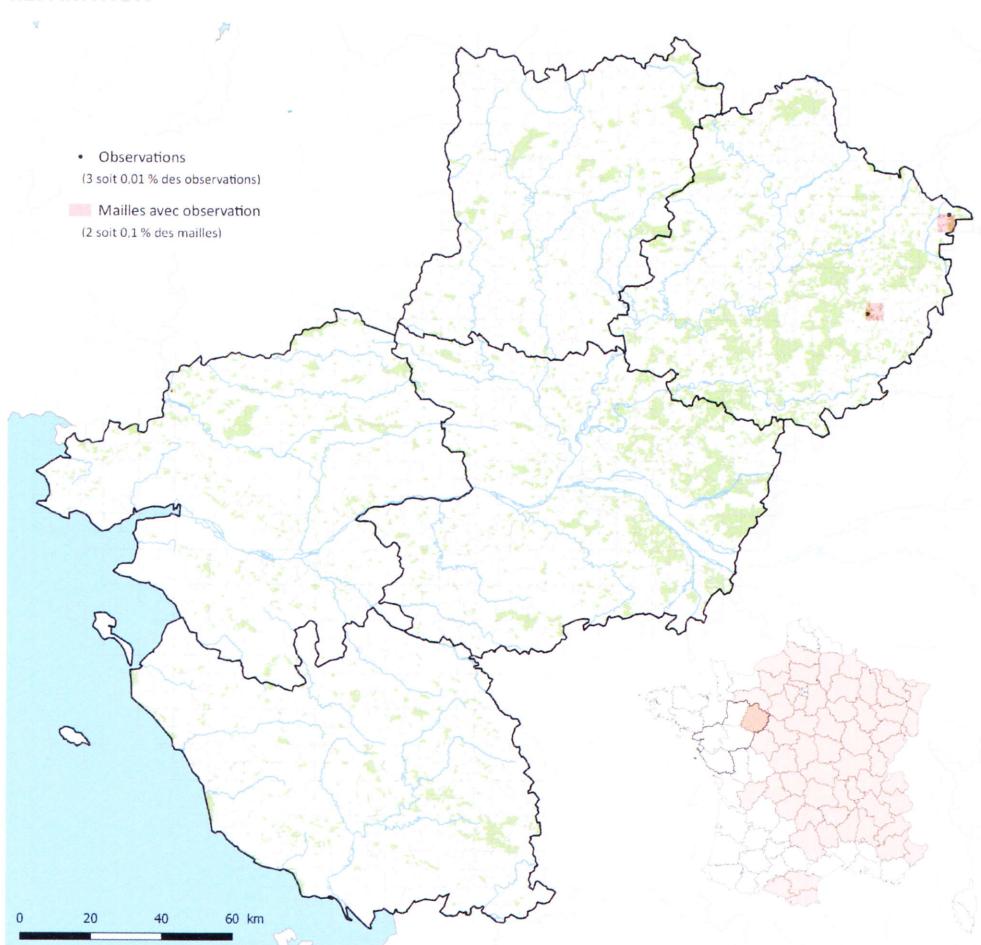
Femelle. Landes de Tresson (72),

13 juillet 2016

© Raphaël Bourrigault

154-155

RÉPARTITION



et visiblement ancienne [11]. L'expérience des départements voisins révèle en outre une relative difficulté à estimer la taille des populations de cette espèce discrète.

RÉPARTITION, HISTORIQUE ET TENDANCES

Le Lézard des souches atteint ici sa limite occidentale. Mentionnées autrefois en Mayenne [4, 12] et en Maine-et-Loire [13] (sans pour autant être sûr de la qualité de ces observations), ces populations ne semblent plus exister de nos jours. Seules subsistent quelques rares stations dans le nord-est de la Sarthe. Au total, une vingtaine de témoignages sont connus en Pays de la Loire sans que l'on soit certain que tous soient valides [4]. Pour autant, ces données, en grande partie antérieures au projet d'atlas, caractérisent une distribution de l'espèce principalement cantonnée au département de la Sarthe où elle occupait une large partie nord et est, allant de la Champagne du Maine au Perche sarthois, en passant par les forêts domaniales de Perseigne et de Sillé-le-Guillaume [4]. Aujourd'hui, les mentions contemporaines du Lézard des souches se limitent exclusivement au Perche sarthois, malgré des prospections ciblées, mais restées vaines, sur certaines stations historiques [4]. Les observations réalisées dans les départements voisins confirment l'existence d'un bastion de l'espèce s'étendant sur toute la région du Perche. Malgré l'absence de données actuelles, on peut penser que certains secteurs sont susceptibles d'accueillir encore le Lézard des souches, et plusieurs stations historiques mériteraient de nouvelles investigations, en particulier dans le Saosnois, qui semble rester propice au Lézard des souches et où celui-ci a été observé à plusieurs reprises durant les années 1990 [4, 9].

Du fait de la rareté des observations, il convient de rester prudent quant à l'état des populations du Lézard des souches dans la région. Les atlas régionaux voisins supposent néanmoins que l'espèce est plutôt sur le déclin et exposée à de nombreuses menaces [2, 7]. Elle est d'ailleurs inscrite parmi les espèces prioritaires du plan régional d'action « coteaux » en Normandie [14]. Ces éléments poussent à considérer les populations régionales comme fragiles et certainement en déclin.

MENACES ET MESURES DE CONSERVATION

De large répartition eurasiaque, le Lézard des souches ne semble pas menacé sur l'ensemble de son aire. Les listes rouges européenne et mondiale classent l'espèce dans la catégorie « préoccupation mineure » (LC) [15, 16]. Toutefois, les populations situées aux marges occidentales semblent plus menacées. En France, l'espèce est considérée comme « quasimenacée » (NT) et sa tendance démographique est à la baisse [17]. En Pays de la Loire, son statut prête à interrogation depuis plusieurs années en raison du faible nombre d'observations mais aussi de confusions régulières avec le Lézard à deux raies. Faute de connaissances suffisantes, l'espèce a été classée en 2009 comme « non évaluable » (NE) [18]. La nouvelle liste rouge réévalue son statut et le considère aujourd'hui « en danger critique » (CR) [19].



Mâle. Landes de Tresson (72).
13 juillet 2016
© Raphaël Bourrigat

Les menaces varient selon les biotopes. En milieux forestiers, elles résident principalement dans la disparition des habitats ouverts (landes, sous-bois clairs, tourbières). Dans le Perche ornais, l'arrêt de la gestion des boisements en taillis pourrait être l'une des causes du déclin du Lézard des souches [2]. C'est certainement l'une des menaces principales pesant sur une station sarthoise où la croissance des jeunes arbres entraîne la fermeture progressive du sous-bois. Sur substrats sableux, la plantation de pinèdes pourrait aussi être défavorable à l'espèce, en entraînant la disparition accélérée des landes. Ce lézard trouve sa place dans une gestion extensive des forêts accordant une place importante aux milieux semi-ouverts (lande, tourbière). Ces milieux, souvent en voie de fermeture, mériteraient d'être valorisés par des pratiques comme la fauche ou le pâturage. La gestion de certaines parcelles en taillis serait certainement aussi bénéfique au Lézard des souches. Enfin, des pratiques mériteraient simplement d'être mieux conseillées afin notamment d'y intégrer les enjeux herpétologiques, comme l'entretien des pare-feux et des chemins forestiers.

Les milieux ouverts, et plus spécifiquement les coteaux, pelouses et talus calcicoles, sont, quant à eux, principalement menacés par l'évolution de l'agriculture, avec deux conséquences majeures. D'une part, la conversion de nombreuses pelouses en parcelles cultivées, défavorables aux reptiles. Il s'exerce parfois un report sur les bermes routières, mais là encore la gestion des talus n'est pas forcément optimale. D'autre



part, et à l'inverse, certains milieux ouverts sont menacés par la déprise en raison d'un moindre usage contemporain par la profession agricole. Pour les pelouses, il n'est pas envisageable de restaurer les parcelles converties en cultures de céréales. Par contre, il serait indispensable de préserver les dernières pelouses existantes, dont l'intérêt écologique ne se limite d'ailleurs pas à la présence du Lézard des souches. Concernant les bermes routières (auxquelles nous pouvons aussi rattacher les voies ferrées en matière de mesures à appliquer), il serait opportun de se rapprocher des structures gestionnaires de ces linéaires pour les sensibiliser à l'enjeu herpétologique et déployer un cahier des charges concerté, avec des dates de fauche et des hauteurs de coupe adaptées. Dans le cas des coteaux, il est important de sensibiliser les exploitants des parcelles accueillant des populations de Lézard des souches. Enfin, pour les stations embroussaillées, il est essentiel d'engager des travaux de restauration en y intégrant le monde agricole, la gestion régulière de ces espaces étant principalement liée au pâturage. À cet égard, un plan d'action ciblant les coteaux a été mis en place en Pays de la Loire, dans le but de faciliter ce lien et offrir des opportunités de restauration.

Parmi les menaces plus générales, on peut également citer le changement climatique, qui pourrait exercer une influence sur le Lézard des souches, dont l'affinité continentale semble certaine. Le morcellement continu des habitats favorables à l'espèce contribue aussi à l'isolement des populations et possiblement à leur disparition.

La prospection largement insuffisante de l'espèce participe à une mauvaise connaissance régionale de ses habitats de prédilection et donc des menaces qui pèsent sur elle. Les mesures de préservation restent alors trop généralistes et mériteraient d'être affinées.

Actuellement, aucune des stations de l'espèce ne bénéficie de périmètre de protection ou d'actions de conservation ciblées. Compte tenu de sa rareté, des acquisitions foncières et une gestion à titre strictement conservatoire pourraient s'avérer pertinentes afin de garantir sa bonne préservation. Plus globalement, le Lézard des souches mériterait une démarche de prospection poussée et ciblée permettant de mieux connaître sa répartition dans la région ainsi que ses liens avec les populations périphériques des Pays de la Loire, afin d'aboutir à une meilleure conservation de l'espèce et de ses milieux préférentiels.

Johannic Chevreau

RÉFÉRENCES

- [1] Vacher & Geniez, 2010
- [2] Barrioz *et al.*, 2015
- [3] Bourigault, 2018
- [4] Stallegger, 2001
- [5] Sineau, 2017
- [6] Gervais *et al.*, 2016
- [7] Dutertre *et al.*, 2020
- [8] CEN Normandie, 2020
- [9] Cochard, 1999
- [10] Beebee & Griffiths, 2000
- [11] Dussaix, 1991
- [12] Daum, 1983
- [13] Frétey, 1987
- [14] CEN Normandie, à paraître
- [15] Cox & Temple, 2009
- [16] UICN, 2020
- [17] UICN France, 2015
- [18] Marchadour, 2009
- [19] Marchadour *et al.*, 2021

156-157

Biotope en Sarthe. Gré-sur-Roc (72), 7 février 2021

Incent Bironneau

